



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

**Délibération n° DCM23-10-04P19
Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elneceve, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjointes,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Jean-François Faustin

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre au besoin de fonctionnement du service des sports avec la mise en place d'une équipe d'entretien et au renforcement du service de police municipale, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 25h hebdo et la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet (35h).

De plus, il convient de créer 5 postes d'adjoint d'animation afin de palier la suppression des 12 postes d'agents périscolaires contractuels (présentée ci-après), ceci pour être en concordance avec le grade sur lequel ces agents contractuels sont recrutés.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des effectifs de la Commune, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants, puisqu'ils concernent uniquement des emplois ouverts en surnombre, restés vacants par effet du déroulement de carrière, et les emplois spécifiques dont la collectivité n'a plus l'usage :

- Postes titulaires :
 - o 7 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o 9 postes d'adjoint administratif
 - o 22 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - o 5 postes d'adjoint technique
 - o 5 postes d'assistant spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- Postes contractuels de droit public :
 - o 1 poste d'agent chargé du protocole et secrétariat du Maire
 - o 1 poste d'intervenant en langue
 - o 5 postes d'agent de restauration scolaire
 - o 25 postes d'adjoint administratif
 - o 5 postes de surveillant de baignade
 - o 2 postes d'opérateur APS
 - o 12 postes d'agent périscolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les propositions ci-dessus
- de modifier le tableau des emplois tel que présenté dans le document ci joint
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a été présentée à la Commission « Ressources et moyens » réunie le 20 septembre 2023 et celui du Comité Social Territorial réuni le 21 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les propositions ci-dessus

DECIDE ainsi la modification du tableau des emplois tel que présenté ci—après (insérer le tableau)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE